

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre 1870 N° 30

SIGNALEMENT.

Le Sieur Bae, Antoine,  
M<sup>r</sup> de Cheverny

natif d'Anglade de Salers accompagné  
de son épouse Philomène, femme  
demeurant à St Germain âgé de 36 ans

allant à Volence

âgé de 36 ans, taille d'un mètre  
68 centimètres

cheveux noirs front découvert

sourcils et yeux gris

nez moyen bouche moyenne

barbe noire menton rond

visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à Aurillac le 30<sup>e</sup> 7bre 1870.

Signature des Témoins

Signature du Porteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

N° 117

Signalement.

Agé de 35 ans  
Taille 1.<sup>m</sup> mill.  
Cheveux  
Front  
Sourcils  
Yeux  
Nes  
Bouche  
Barbe  
Menton  
Visage  
Crin

Signes particuliers

Nous Consul h.<sup>re</sup> Vice-Consul de France  
à Valence, prions les Autorités Civiles et Militaires chargées  
de maintenir l'ordre public dans tous les Pays amis ou alliés de la  
France et dans l'intérieur de la République de laisser passer librement  
M. <sup>r</sup> Bac, Antoine, M. d. Cheval  
natif d'Anglards de Salers. (Cantal) se  
rendant en France, accompagné de sa femme,

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passeport délivré à Valence, le dix neuf Mai  
mil huit cent soixante dix neuf sur le déjant d'un  
passeport perimé est valable pour un an.

Le Consul h.<sup>re</sup> de France,

Signature du Porteur.

*Antoine Bac*



*Belvois*

Valence  
QUITTE N° 117  
DATE 19 mai 79  
TARIF ART 113  
OBS  
Douze francs  
PERCU